CERFRANCE
entreprendre, ensemble

Choisir la SAS : les points clés

Vous montez **un projet entrepreneurial à plusieurs ?** La SAS (Société par Actions Simplifiée) vous permet de créer une entreprise qui présente les mêmes caractéristiques que la SASU (liberté sur la rédaction des statuts, l'organisation interne, la gestion). En cas de défaillance, **les biens personnels des associés-fondateurs sont protégés**, et leur responsabilité est limitée au montant de leur apport au capital. La SAS est un statut adapté si vous envisagez, par exemple, de faire entrer de nouveaux investisseurs.

• VOS QUESTIONS FRÉQUENTES

› Comment s'organise la gestion de l'entreprise ?

Les associés doivent obligatoirement désigner un président au moment de la création de la SAS. Il peut s'agir de l'un des associés, ou d'un tiers. La rédaction des statuts étant très libre, ce sont eux qui définissent les règles de gestion de l'entreprise et répartissent les pouvoirs de direction.

› Quelles sont les différences entre une SARL et une SAS ?

SARL ou SAS permettent toutes les deux de créer une entreprise à plusieurs. Les différences se trouvent principalement dans la protection sociale du président et des dirigeants de la SAS. Ils disposent en effet du même régime social qu'un salarié, à l'exception de la cotisation à Pôle Emploi. Par ailleurs, faire entrer de nouveaux associés au capital d'une SAS est simple, permettant ainsi d'effectuer des levées de fonds pour se développer.

› Quel régime fiscal s'applique à la SAS ?

L'impôt sur les sociétés (IS) s'applique pour les SAS, et est calculé selon les bénéfices réalisés. Lors de la création de l'entreprise, les associés peuvent cependant opter pour l'impôt sur le revenu (IR), un choix valable sous certaines conditions et pour une durée de 5 ans maximum.

SAS : vos statuts à la carte pour bien réussir

Deux formules d'accompagnement vous sont proposées, pour s'adapter au mieux à vos impératifs et besoins.

	FORMULE STANDARD J'ai déjà choisi mes statuts	FORMULE CLÉS EN MAIN J'ai besoin de conseil pour choisir le bon statut
CONSEIL PRÉALABLE À LA CRÉATION		
› Présentation des caractéristiques de la SAS, vérification de sa cohérence par rapport à votre projet		✓
› Choix du montant des apports (répartition du capital et compte courant d'associés)		✓
› Régime fiscal IR/IS : explications des avantages et inconvénients entre tiers 5 ans		✓
› Choix de la date de la clôture comptable et du régime de TVA		✓
› Choix des catégories d'action et répartition des pouvoirs, prise de décision et gouvernance		✓
› Compte rendu du projet et de vos choix		✓
› Optimisation du fonctionnement, résolution sur mesure (cas de structures multi associés)		*En option*
› Étude chiffrée pour choisir le bon régime fiscal		*En option*
› Choisir le bon modèle de rémunération du dirigeant		*En option*
› Choisir le statut du conjoint	*En option*	*En option*
› *Conseil et formalisme dédiés aux professions réglementées*	*En option*	*En option*
DOCUMENTS JURIDIQUES		
› Rédaction d'un projet de statut pour faire avancer les démarches de création (banque...)	✓	✓
› Rédaction des statuts par un juriste	✓	✓
› Réalisation des formulaires de constitution	✓	✓
› Rédaction et publication de l'annonce légale	✓	✓
› Rédaction du procès verbal d'assemblée générale de rémunération	*En option*	✓
› Envoi du courrier d'options fiscales au services des impôts	*En option*	*En option*
› Rédaction de l'assemblée générale constitutive	*En option*	*En option*
› Rédaction de l'acte d'apport en compte courant	*En option*	*En option*
› Fermeture d'entreprise individuelle/ Option TVA pour le propriétaire du local	*En option*	*En option*
› Bail commercial	*En option*	*En option*
SERVICES ADDITIONNELS		
› Dépôts des statuts avec assurance anti-rejet auprès du greffe du tribunal de commerce	✓	✓
› Dépôt express des statuts via la plateforme Certigreffe	✓	✓
› Avance du paiement des frais de débours administratifs	✓	✓
› RDV de signature avec votre expert juridique (en présentiel ou à distance)	✓	✓
› Assurance responsabilité civile professionnelle	✓	✓
› Fourniture d'un registre d'assemblées générales	*En option*	✓
TARIFS SANS OPTION	**650 €**	**980 €**

Tous vos besoins d'appui sur des prestations complémentaires peuvent être étudiés pour vous apporter le support requis, à notre taux horaire classique.

Frais administratifs (non inhérents à Cerfrance)

- Frais de greffe
- Publication annonce légale (à confirmer)